

Interventions juridiques en établissement scolaire :

Le 3^{ème} trimestre de terminale générale et technologique

Inspection pédagogique régionale

Bureau des IA-IPR Eco/Gestion

8^{ème} étage bâtiment B

n° B – 837

Affaire suivie par : Estève Aubouër

Tél : 01 57 02 68 48

Mél : ce.ipr2@ac-creteil.fr

Texte adressé à :

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissements et Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants.

s/c de Mesdames et Monsieur les Inspectrices et Inspecteur d'académie, Directrices et Directeur Académiques des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne

Dans la continuité de la publication des fiches repères sur le 3^{ème} trimestre de terminale, disponibles à l'adresse <https://eduscol.education.fr/3733/le-3e-trimestre-de-terminale-generale-et-technologique>, nous vous indiquons que se propose d'intervenir à titre gratuit dans les établissements l'association *Parlons démocratie*, dont Le Président d'honneur est Jean-Louis Nadal, procureur général honoraire de la Cour de cassation, ancien président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Créée en 2020, l'association *Parlons Démocratie* vise à diffuser la connaissance des institutions démocratiques et à favoriser l'engagement citoyen. Les intervenants de l'association travaillent ou ont travaillé dans les institutions publiques (Parlement, collectivités territoriales, Présidence de la République, juridictions, Union européenne, etc.).

Elle a pour objet de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des pratiques démocratiques. Les interventions concernent aussi bien les dimensions philosophique, juridique, historique que politique. Elles sont réalisées dans un cadre de stricte neutralité.

Modules de formation proposés :

Module 1 : Les interventions dialoguées : Thématique choisie avec les enseignantes et enseignants.
Par exemple :

- Comment fonctionne la démocratie en France ?
- Comment fonctionne la justice en France ?
- A quoi sert de voter ?

Module 2 : Simulation de débat parlementaire :

- A partir d'une proposition de loi, les élèves sont amenés à incarner un député en débattant d'amendements, et ainsi à découvrir le processus de l'élaboration de la loi.

Module 3 : Simulation de procès

- A partir d'un cas pratique, les élèves sont mis en situation de recréer un procès et de comprendre le rôle de chaque acteur.

Module 4 : Intervention de grands témoins (en amphithéâtre)

Un grand témoin intervient sur une thématique liée aux institutions et au détour de sa carrière et de son expérience fait réfléchir les élèves sur l'évolution des institutions. Cette année le grand témoin est Jean-Louis Nadal, procureur général honoraire de la Cour de cassation, ancien président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Module 5 : Travail sur le règlement intérieur de l'établissement.

Les quatre premiers modules ont une durée d'1h15 à 1h30 environ. Le dernier prend place au fil de plusieurs séquences.

L'association peut également être sollicitée dans le cadre de l'éducation morale et civique.

Vous pouvez la contacter directement à l'adresse : <https://www.parlons-democratie.fr/nous-rejoindre-nous-solliciter/>

Charles NAÏM
Doyen des IA-IPR